

Protéger les droits des femmes et des filles pendant la pandémie du COVID-19

Par Marie-Evelyne Petrus-Barry

La pandémie de COVID-19 continue à ravager le monde, causant des souffrances et une misère indicibles. Tout notre univers a été bouleversé en quelques mois. Des millions de personnes, en particulier les personnes âgées, sont tombées gravement malades; et des milliers d'autres, y compris des agents de santé, sont morts après avoir contracté le virus mortel. L'économie mondiale a littéralement été mise à genoux avec l'effondrement des entreprises, détruisant ainsi les moyens de subsistance des plus exclus et des plus démunis et les poussant vers l'extrême pauvreté.

On ne sait toujours pas comment le nouveau coronavirus, également connu sous le nom de virus SARS-Cov-2, est transmis en Afrique. Pour l'instant, le virus semble se propager à un rythme beaucoup plus lent qu'en Europe et aux États-Unis. Mais cela peut être largement dû au manque de tests généralisés.

Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le taux de transmission actuellement plus faible sur le continent se traduira très probablement par une épidémie prolongée sur plusieurs années. Les pays africains ont déjà commencé à assouplir les mesures, y compris les restrictions et les couvre-feux ce qui risque d'entraîner une forte hausse des taux d'infection répertoriés au cours des semaines à venir.

La crainte de contracter l'infection et d'en mourir, les difficultés financières, les pertes d'emplois et le sentiment d'impuissance ont bouleversé tous les aspects de la vie des Africains, particulièrement en ce qui concerne les femmes et les filles. Les femmes sont, dans une large mesure, plus durement touchées que les hommes par la crise en raison des normes patriarcales existantes, des rôles traditionnels basés sur le genre, des inégalités et de la discrimination profondément ancrées dans la culture.

Ce sont les femmes qui portent le plus lourd fardeau de l'épidémie, car dans leurs rôles traditionnels de femmes au foyer, de mères et d'épouses, elles sont responsables de veiller à ce que la vie continue même si tout ce qui les entoure s'effondre. Dans leurs rôles de soutien et de dispensatrices de soins, les femmes doivent prendre soin des membres de la famille touchés par la maladie. Elles représentent également la majorité des agents de santé dans les hôpitaux et sont exposées de manière disproportionnée à ce virus dévastateur.

Lorsque toutes les ressources humaines et médicales disponibles, y compris les sages-femmes, sont déployées pour lutter contre l'épidémie du coronavirus, les femmes rencontrent d'énormes difficultés à accéder aux services de santé sexuelle et reproductive (SSR) et de santé maternelle essentiels à leur survie, ce qui les expose à un risque accru de grossesses non désirées. Le manque d'accès aux services de santé sexuelle et reproductive accroît le risque d'infection au VIH et autres maladies sexuellement transmissibles, les avortements à risque et les décès lors de l'accouchement. Les violences domestiques et basées sur le genre sont en forte augmentation et les recours, déjà difficiles en situation habituelle deviennent quasiment

impossibles en période de pandémie, ce qui laisse présager un recul des grandes avancées qui avaient été faites dans ce domaine.

Pourtant, la pandémie est plus qu'une urgence médicale. C'est aussi une crise sociale et économique. En Afrique, Plus de 75% des femmes vivent et survivent de l'économie informelle, soit comme vendeuses de rue, soit comme commerçantes du marché ou autres travaux précaires de subsistance. Beaucoup ne peuvent plus subvenir aux besoins de leur famille, car leurs petites entreprises ont été affectées par des mesures de prévention du coronavirus telles que les quarantaines, les confinements, les restrictions de voyage et la distanciation sociale.

À bien des égards, la pandémie a amplifié les inégalités persistantes entre les sexes dans la société. Malheureusement, des progrès significatifs dans la promotion de l'égalité des sexes et des droits des femmes, y compris des gains durement acquis en matière de santé et de droits sexuels et reproductifs (SDSR) au cours des dernières décennies, sont en train de s'inverser. Cela souligne la nécessité urgente de sauvegarder ces acquis en s'attaquant à l'impact négatif disproportionné du COVID-19 sur la santé et le bien-être des femmes et des filles.

Dans un effort pour garantir que les droits humains, l'égalité des sexes et les droits à la santé sexuelle et de la reproduction pour tous ne sont pas négligés pendant cette crise et ses conséquences, trois ONG internationales se sont engagées à faire progresser la défense, la protection et la promotion des droits humains pour tous sans discrimination – Le Bureau régional pour l'Afrique de la Fédération Internationale pour la Planification Familiale (IPPFRA), Amnesty International et Women's Link Worldwide - ont élaboré des directives pour aider les autorités et agences gouvernementales nationales et locales, ainsi que les organisations sous-régionales et régionales, à mieux comprendre leurs obligations et à mettre en œuvre des mesures adéquates en matière de droits des femmes et des filles pendant la pandémie.

Les «[Lignes directrices à l'intention des États africains pour protéger les droits des femmes et des filles pendant la pandémie de COVID 19](#)» lancées le 7 mai 2020, soulignent également l'obligation des États de garantir le droit de vivre à l'abri de la discrimination et de la violence et appellent les gouvernements à garantir l'accès à l'informations, aux produits de base et aux services essentiels en matière de santé sexuelle et reproductive pendant la pandémie.

Les lignes directrices s'articulent autour de cinq piliers clés:

- le droit de vivre à l'abri de la violence et de ne pas être soumis à la torture ni à des traitements cruels, inhumains ou dégradants;
- L'accès aux services, produits et informations de santé sexuelle et reproductive;
- L'accès à la justice;
- l'accès à tous ces services pour les femmes et les filles se trouvant dans un contexte de migration et de mobilité humaine;

La mise en œuvre de mesure de protection et de subsistance pour les femmes et les filles vivant de l'économie informelle.

De toute évidence, les interventions collectives et coordonnées visant à atténuer la crise et à l'enrayer ne réussiront que si les voix des femmes sont incluses et que leurs droits fondamentaux sont respectés et garantis. Il s'agit d'une condition préalable à la construction d'un avenir post COVID-19 plus sain, plus juste et plus équitable pour tous.

Marie-Evelyne Petrus-Barry est la Directrice régionale, Bureau régional de l'IPPF Afrique, basé à Nairobi.